

Stratégie territoriale du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Conseil communautaire du 28 janvier 2021

DOMBES SAÔNE VALLÉE NOUS RAPPROCHE

Contenu réglementaire de la stratégie territoriale

Code de l'environnement - Article R229-51

- La maîtrise des consommations énergétiques
- La production des énergies renouvelables

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques

- L'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Les réseaux de chaleur
- La production de matériaux biosourcés
- Le stockage de carbone sur le territoire
- L'adaptation au changement climatique



Définis dans la stratégie proposée



Seront déduits à partir des résultats précédents



Sujets restant à traiter dans le rapport stratégique qui devront être abordés en phase plan d'actions

Volet Maîtrise de l'énergie : Baisse des consommations énergétiques entre 2016 et 2030

Secteur	Objectif stratégique pour 2030	Energie économisée en 2030 (GWh/an)	
Résidentiel	3 500 maisons individuelles rénovées au niveau basse consommation	35	-23 %
	1 250 appartements rénovés au niveau basse consommation	6,3	
	12 000 familles sensibilisées aux écogestes et à l'efficacité énergétique des équipements	17	
Tertiaire	90 000 m ² de bureaux ou 120 000 m ² de commerces rénovés au niveau basse consommation	10	-22 %
	240 000 m ² de bâtiments tertiaires dont les occupants ont été sensibilisés aux écogestes et à l'efficacité énergétique des équipements	7,5	
Transport de personnes	Report modal des déplacements domicile travail : 11 000 personnes en vélo ou 11 657 en transport en commun ou 8 373 en covoiturage.	16,4	-21 %
	5 000 voitures consommant 3l/100 km	25	
	Agir sur la politique d'urbanisme pour réduire les besoins en déplacement	10	
	Ne pas agir sur l'abaissement des limitations de vitesse	0	
	26% des trajets longue distance utilisant un mode de transport alternatif à l'autosolisme	15,3	
Transport de marchandises	20% des transports de marchandises utilisation le transport fluvial, le ferroutage, améliorant le taux de remplissage des camions...	18,2	-21 %
Industrie	50% du potentiel d'écologie industrielle ou d'éco-conception mobilisé	10	-21 %
Agriculture	5 400 ha agricole mettant en place des actions d'efficacité énergétique	2,5	-16 %
Energie totale économisée en 2030 (GWh/an)		173,2	-22 %

Volet Maîtrise de l'énergie : Baisse des consommations énergétiques

Comparaison au SRADET
Schéma régional
d'aménagement, de
développement durable et
d'égalité des territoires

Proposition de stratégie	SRADET
- 27 %	- 15 % - 23 % / habitant



Baisse des consommations énergétiques en 2030 par rapport à 2015 (dont -22% par rapport à 2016)

Comparaison à la LTECV
Loi relative à la transition
énergétique pour la
croissance verte d'août
2015


Proposition de stratégie	LTECV
- 28 %	- 20 %



Baisse des consommations énergétiques en 2030 par rapport à 2012

Volet Production énergie renouvelable : Augmentation de la production entre 2016 et 2030

Secteur	Objectif stratégique pour 2030	Energie produite en 2030 (GWh/an)
Solaire photovoltaïque	5 000 maisons ou 313 bâtiments équipés en solaire photovoltaïque	31,2
	1 900 places de parking avec ombrières ou 10 hectares de panneaux photovoltaïque au sol	5
Solaire thermique	4 000 maisons équipées d'un chauffe eau solaire	8
Méthanisation	Une unité de méthanisation de 78 Nm ³ /h	5
Bois énergie	13 petites chaufferies bois de 0,3 MW chacune ou 3 grandes chaufferies de 1,3MW	10
	1 500 logements équipés d'un appareil performant	0*
	1 500 tonnes de bois exportées et/ou transformées en gaz	5
Géothermie/aérothermie	2 000 logements chauffés par géothermie ou aérothermie	18,2
Hydroélectricité	Un ouvrage neuf d'hydroélectricité équivalent à une production de 5 GWh	5
Eolien	La stratégie territoriale ne prévoit pas le développement de l'énergie éolienne sur le territoire	0
Chaleur fatale	50% du potentiel de récupération de chaleur fatale mobilisé	0*
	Energie totale produite en 2030 (GWh/an)	87,4

Equivalent à
20,5
éoliennes 

* Ces objectifs ne produisent pas d'énergie mais permettent d'optimiser la consommation énergétique renouvelable (cas des appareils de chauffage au bois individuel) ou de réutiliser une consommation d'énergie (cas de la chaleur fatale).

Volet Production énergie renouvelable : Augmentation de la production

Comparaison au SRADET
Schéma régional
d'aménagement, de
développement durable et
d'égalité des territoires

Proposition de stratégie	SRADET
+ 159 %	+ 54 %



Augmentation de la production d'énergie renouvelable en
2030 par rapport à 2015